

## **MODE OPÉRATOIRE**

Ce mode opératoire est destiné aux services chargés de la passation, de l'exécution et du suivi des marchés.

### **1 - Allotissement de la consultation**

La consultation comprend six lots, dont le contenu détaillé est le suivant :

Lot 1 – Environnement d'exploitation Windows : Systèmes d'exploitation Microsoft Windows, système de messagerie Microsoft Exchange et outils d'administration associés, couches d'administration et environnements Citrix Métaframe, outils de supervision de serveurs, de prise de contrôle à distance et de télémaintenance (Ghost, Landesk, VNC), sécurité informatique en environnement Windows et Citrix.

Le lot 1 a été attribué au groupement solidaire : UPGRADE et GED-SYSTEMES.

Lot 2 - Environnement d'exploitation Linux : Systèmes d'exploitation Linux, systèmes de gestion de base de données relationnelles Mysql, serveur Http apache, langages PHP et Python, moteur de servlet Tomcat, serveurs d'application Zope, Jboss et Jonas et outils d'administration associés, sécurité informatique en environnement Linux.

Le lot 2 a été attribué à la société BEIJAFLORE.

Lot 3 - Oracle : Système de gestion de base de données relationnelles Oracle et outils d'administration associés.

Le lot 3 a été attribué à la société AIS-FORMATION.

Lot 4 – Stratégies et management informatiques, méthodes et qualité, séminaires de synthèse.

Le lot 4 a été attribué à la société ORSYS.

Lot 5 – Méthodes et outils de conception (notamment modélisation UML) et de développement (notamment Zope, Business-objects, Dreamweaver, JBuilder et Eclipse), conduite et gestion de projets, urbanisation .

Le lot 5 a été attribué à la société ATOS-ORIGIN.

Lot 6 – Réseaux locaux et étendus : matériels Nortel et Cisco, câblage, outils de supervision des réseaux, infrastructures voix-données, sécurité des infrastructures réseau.

Le lot 6 a été attribué à la société GLOBAL-KNOWLEDGE.

### **2 - Répartition des montants des conventions**

La répartition des montants des conventions entre les directions du ministère, en euros TTC, a été établie ainsi :

Lot 1 - Environnement Windows	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	120000	480000
DSJ	120000	480000
DAP	40000	160000
DPJJ	20000	80000
Divers à répartir	37500	150000
<b>TOTAL</b>	<b>337500</b>	<b>1350000</b>

Lot 2 - Environnement Linux	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	60000	240000
DSJ	60000	240000
DAP	20000	80000
DPJJ	10000	40000
Divers à répartir	18750	75000
<b>TOTAL</b>	<b>168750</b>	<b>675000</b>

Lot 3 - Environnement Oracle	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	35000	140000
DSJ	14000	56000
DAP	3000	12000
DPJJ	2000	8000
Divers à répartir	2250	9000
<b>TOTAL</b>	<b>56250</b>	<b>225000</b>

Lot 4 - Stratégies	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	35000	140000
DSJ	14000	56000
DAP	3000	12000
DPJJ	2000	8000
Divers à répartir	2250	9000
<b>TOTAL</b>	<b>56250</b>	<b>225000</b>

Lot 5 - Méthodes et outils de conception	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	40000	160000
DSJ	18000	72000
DAP	4000	16000
DPJJ	2000	8000
Divers à répartir	3500	14000
<b>TOTAL</b>	<b>67500</b>	<b>270000</b>

Lot 6 - Réseaux locaux	Mt minimum	Mt maximum
DAGE/SDI	70000	280000
DSJ	40000	160000
DAP	12000	48000
DPJJ	8000	32000
Divers à répartir	20000	80000
<b>TOTAL</b>	<b>150000</b>	<b>600000</b>

### 3 - Procédure de passation du marché

Conformément à l'article II.4 de la convention, le service gestionnaire passe un marché conforme au marché type. Les stipulations du marché-type ne doivent en aucun cas être modifiées.

La durée des conventions est de trois ans à compter de leur date de notification, soit du 18 septembre 2006 au 17 septembre 2009. La durée de validité des marchés ne pourra excéder la date de fin de cette convention.

L'établissement du marché local se déroulera selon la procédure suivante :

Le service gestionnaire définit les montants minimum et maximum de son marché en accord avec les services de sa direction chargés du suivi de ses montants globaux. Le montant minimum est obligatoirement égal au quart du montant maximum.

Il adapte le marché type en supprimant le mot "type" de la page de couverture et en remplissant le cadre A (page 2) et l'adresse au titulaire.

Le titulaire complète le cadre B, signe le marché et le retourne au service gestionnaire

Le service gestionnaire l'adresse pour visa au contrôleur financier et au comptable assignataire,

Le marché est alors signé par la personne publique et enfin notifié au titulaire qui signe et appose le cachet de sa société.

Après la conclusion d'un marché, le service gestionnaire informe la sous-direction de l'informatique (DAGE-SDI-PRI) en précisant les montants minimum et maximum afin de permettre le suivi de la convention.

#### **4 - L'exécution des marchés**

De même que les prix indiqués dans l'annexe financière de la convention sont des prix plafonds, les remises sont des remises minimales. Le titulaire pourra donc consentir des prix inférieurs.

Seuls pourront être commandées les formations figurant dans le bordereau de prix.

Les bons de commande pourront être établis jusqu'à la date de fin de validité de la convention et leur durée d'exécution ne pourra, en application de l'article III.1 excéder une durée de six mois.

Dans un but de simplification, tous les titulaires, à l'exception de ATOS-ORIGIN (lot 5), ont renoncé à l'avance forfaitaire comme ils l'ont indiqué en B.3 de la convention.

#### **5 - Assistance pour l'établissement et le suivi des marchés**

Pour la mise en oeuvre et le suivi de ces supports contractuels, les services gestionnaires pourront obtenir une assistance auprès du bureau de la programmation et des ressources informatiques pour les questions d'ordre administratif et auprès des centres de prestations régionaux pour les questions d'ordre technique (voir liste des correspondants).